

# PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 mai 2024 DE LA COMMUNE DE CHAMBORÊT

- Présents: Jean-Jacques DUPRAT, Martine RIBIERE, Jean-Luc BERTON, Angélique DESLOGES, Nelly BOULESTEIX, Jean-Pierre BOURDET, Sylvie LAMAUD, Cédric COURVOISIER, Agnès NICOLLE, Sandra PAQUET
- **Absents excusés:** Christelle GUENANT donne procuration à Martine RIBIERE, Fabien ROBY donne procuration à Jean-Jacques DUPRAT, Françoise DEVOS, Michaël BOT.
- Secrétaire de séance : Jean-Luc BERTON
- Lecture et approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 12 avril2024 : M. Le maire présente le procès-verbal en signalant dans le budget de fonctionnement une diminution significative de l'excédent reporté. Jean-Luc BERTON précise que cette baisse correspond à l'impact du PACTE financier d'ELAN, (Diminution de notre attribution compensation de 30 000 € pour 2023).
- Rapport du Maire sur ses décisions : M. le Maire déclare avoir pris deux décisions :
  - Ouverture d'une ligne de trésorerie de 100 000€ pour le budget eau.
  - Emprunt de 55 000€ conformément au budget investissement 2024

# 1. <u>DEMANDE DE MANDATEMENT D'EFFACEMENT DE DETTE SUITE A UNE COMMISSION DE SURENDETTEMENT</u>

- Le Maire expose au Conseil Municipal un courrier de la Direction Générale des finances Publiques SGC BESSINES-SUR-GARTEMPES qui a fait parvenir un dossier d'effacement de dettes pour un contribuable. Ce contribuable a une dette correspondant à des frais de cantine et de garderie de 311.20€ sur le budget de principal et une dette de 773.58 € sur le budget eau.
- Le Maire expose au Conseil Municipal un courrier de la Direction Générale des finances Publiques SGC BESSINES-SUR-GARTEMPES qui a fait parvenir un dossier d'effacement de dettes pour un contribuable. Ce contribuable a une dette correspondant à des frais de transports scolaire de 175,00 € sur le budget principal.

Le conseil municipal s'inquiète de la récurrence de ces demandes. Martine RIBIERE informe le conseil d'un travail en cours sur les restes à recouvrer. Un courrier va être envoyé aux redevables avec un rappel de tous les montants dus. Une réflexion est engagée sur l'utilisation des services garderie et cantine par les personnes endettées et sans emploi.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

# Tableau des attributions de compensations retenues

Commune	Attribution de compensation	Attribution de compensation
	avant révision (en €)	après révision (en €)
AMBAZAC	1 036 465 €	993 707 €
BERSAC S/RIVALIER	52 451 €	50 702 €
BESSINES S/GARTEMPE	1 102 110 €	1 064 924 €
BREUILAUFA	8 894 €	13 411 €
CHAMBORET	272 102 €	247 384 €
COMPREIGNAC	157 896 €	155 596 €
FOLLES	23 217 €	13 797 €
FROMENTAL	18 711 €	16 704 €
JABREILLES LES BORDES	13 142 €	19 361 €
LA JONCHERE ST MAURICE	90 044 €	74 242 €
LAURIERE	47 897 €	45 846 €
LE BUIS	-782 €	5 130 €
LES BILLANGES	16 970 €	14 691 €
NANTIAT	323 729 €	294 024 €
NIEUL	56 993 €	26 850 €
RAZES	143 444 €	133 126 €
ST JOUVENT	-4 719 €	-33 063 €
ST LAURENT LES EGLISES	105 293 €	92 683 €
ST LEGER LA MONTAGNE	24 791 €	33 242 €
ST PRIEST TAURION	378 311 €	355 630 €
ST SULPICE LAURIERE	126 945 €	124 337 €
ST SYLVESTRE	81 285 €	54 048 €
THOURON	-317 €	-11 162 €
VAULRY	-1 177 €	-13 852 €
TOTAL	4 073 694,99	3 771 359 €

Par ailleurs, le Pacte Financier et Fiscal proposait également l'instauration d'une Attribution de compensation en Investissement (ACi) pour compenser des coûts supportés par l'EPCI en investissement en matière de voirie et de petite-enfance. Ces ACi sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Commune	Attributions de compensation en investissement	
AMBAZAC	- 34 277 €	
BERSAC S/RIVALIER	- 3 870 €	
BESSINES S/GARTEMPE	- 7 854 €	
BREUILAUFA	- 3 581 €	
CHAMBORET	- 24 338 €	
COMPREIGNAC	-5113€	
FOLLES	- 4 175 €	
FROMENTAL	- 3 566 €	
JABREILLES LES BORDES	- 7 377 €	
LA JONCHERE ST MAURICE	- 7 130 €	
LAURIERE	- 2 727 €	
LE BUIS	- 4 025 €	
LES BILLANGES	- 9 983 €	
NANTIAT	- 24 073 €	
NIEUL	- 15 911 €	
RAZES	- 2 533 €	
ST JOUVENT	- 26 695 €	
ST LAURENT LES EGLISES	- 15 827 €	
ST LEGER LA MONTAGNE	- 2 760 €	
ST PRIEST TAURION	- 11 660 €	
ST SULPICE LAURIERE	- 1 741 €	
ST SYLVESTRE	- 14 303 €	
THOURON	- 6 206 €	
VAULRY	- 11 037 €	
TOTAL	- 250 761 €	

Le conseil municipal approuve la révision libre des attributions de compensation et l'instauration d'attributions de compensation en investissement telles que proposées et autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents et à effectuer toutes les démarches afférentes.

# 3. COMMANDES GROUPÉES AVEC ELAN

- ✓ GROUPEMENT DE COMMANDES ACQUISITION PAPIER
- ✓ GROUPEMENT DE COMMANDES ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE
- ✓ GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES ETUDES D'OPPORTUNITE ET DE FAISABILITE PREALABLES AU DEPLOIEMENT D'ENERGIES RENOUVELABLES SUR LE PATRIMOINE FONCIER ET BATI :

Le Maire explique que la Communauté de communes ELAN et certaines communes membres ont décidé de créer des groupements de commandes pour l'acquisition du papier, l'acquisition du matériel informatique mais aussi pour les études d'opportunité et de faisabilité préalables au déploiement d'énergies renouvelables sur le patrimoine foncier et bâti communal.

Ces groupements permettraient de diminuer les coûts pour les communes. Ces propositions ne valent pas engagement.

Afin de permettre la mise en concurrence pour ces marchés, il convient de procéder à la création de groupements de commandes conformément aux dispositions de l'article 20 de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018, en vigueur depuis le 1er avril 2019, relative aux marchés publics.

La Communauté de communes est désignée comme coordonnateur des groupements, et se voit confiée « la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution du marché public au nom et pour le compte des autres membres ». Un exemplaire du projet de la convention de groupements de commandes est joint en annexe.

Le conseil municipal à l'unanimité:

- ✓ Approuve la création des groupements de commandes pour les trois objets cités et autorise Le Maire à signer les conventions constitutives,
- ✓ Désigne la communauté de communes comme coordonnateur des groupements et autorise le Président ou son représentant à signer les conventions des groupements et à effectuer toutes les démarches afférentes.

#### 4. EVACUATION DES DECHETS SAUVAGES

Le Maire informe le conseil municipal que plusieurs lieux de dépôts sauvages ont été signalés sur la commune. L'évacuation de ces déchets à un coût pour la commune.

Un dépôt sauvage a déjà été constaté, la gendarmerie a émis un procès-verbal constatant l'infraction. Il a été demandé à la commune d'établir une facture au nom du contrevenant.

Le maire propose au conseil municipal de refacturer ce coût (temps agents, déplacements et déchetterie) aux propriétaires des déchets quand ils sont identifiés.

Sandra PAQUET propose de réfléchir, ultérieurement à un forfait, pouvant être plus dissuasif.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte la proposition présentée ci-dessus.

#### 5. FOURNITURE EAU POTABLE - CONVENTIONS AGUR / SIDEPA - TARIFS EAU 2024

✓ Le Maire informe le conseil qu'une rencontre a eu lieu entre la mairie de Chamborêt, le SIDEPA, AGUR et limoges Métropoles.

Suite à cette rencontre il apparait nécessaire d'établir une convention avec le SIDEPA, en faisant apparaitre la société AGUR pour la fourniture d'eau sur une partie du territoire de la commune. Le Sidepa / Agur va préparer un projet de convention de fourniture qui sera soumis à l'acceptation de la municipalité.

Le SIDEPA annonce que la commune de Vaulry ne sera plus gestionnaire de son service d'eau et a décidé d'adhérer au SIDEPA pour assurer ce service. Le SIDEPA va donc se substituer à la commune de Vaulry pour l'achat d'eau (Fournie par Limoges Métropole) qui transite par la commune de Chamborêt. Il est donc nécessaire d'établir une convention avec le SIDEPA pour la vente d'eau à destination de Vaulry.

✓ Le Maire informe le conseil municipal que Limoges métropole revoyant ses tarifs fourniture et services pour l'eau tous les ans, Chamborêt doit également ajuster ses tarifs annuellement pour ne pas créer de déficit sur le budget eau.

#### SERVICE ANNEXE - DISTRIBUTION EAU POTABLE - TARIFS 2024

#### **□ Tarifs de base**:

Prix de vente hors taxes (au m³ consommé): 2,498 €

#### Redevances annuelles et autres prestations de service :

Abonnement forfaitaire annuel comprenant l'entretien du branchement et la location du compteur : 52,00 € HT/an.

#### **☆** Taxes:

Redevance de prélèvement à la source : 0,039 €/m³
Redevance pour pollution domestique : 0,230 €/ m³.

## Tarifs spécifiques (identiques à ceux appliqués par Limoges Métropole)

- 1. Déplacement de releveur dû à une négligence de l'abonné : 29,56 € HT
- 2. Déplacement de releveurs de compteurs ou de fontainiers : fermeture ou ouverture de branchement : 29,56 € HT
- 3. Vérification des compteurs :

Diamètre de 15 à 40 mm : **51.45 € HT** 

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs proposés ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les tarifs unitaires sont cités en valeur hors taxes, le budget étant lui-même chiffré hors taxes.

Le Conseil Municipal précise que les participations mises en recouvrement auprès des particuliers pour les travaux de branchement sont soumises au taux normal de TVA, seule la tarification présente au rôle annuel de l'eau fait référence aux taux réduits en vigueur.

✓ De plus le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de revoir les prix des branchements d'eau suite à une augmentation du service facturé à la mairie.

Nouvelle tarification proposée :

• Sortie de compteur : 850 euros HT,

• Forfait branchement neuf: 2000 euros HT,

• Déplacement branchement au-delà du forfait : au réel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de fixer les tarifs de branchement neuf d'eau potable comme ci-dessus à partir du 1er janvier 2024.

## 6 PERMANENCE BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS EUROPEENNES DU 9 JUIN

Mise en place des permanences au bureau de votes

Monsieur le Maire fait le point sur les personnes déjà positionnées et sur les absents. Un seul élu n'a pas encore donné sa disponibilité, il sera contacté.

### 7 SUBVENTIONS PROJET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Le Maire rappelle que dans la continuité de notre engagement dans les économies d'énergie et des investissements déjà réalisés (chaudière biomasse et réseau de chaleur, isolation, changement des portes et fenêtres, système de régulation de chauffage à l'école , éclairage basse consommation et réduction des plages horaires), une étude d'opportunité a été réalisée en collaboration avec le SEHV pour une installation photovoltaïque en autoconsommation pour les bâtiments salle polyvalente, restaurant scolaire, école et mairie. (Alimentés sur la même ligne électrique)

4 entreprises ont été consultées pour la remise de propositions techniques et économiques sur ce projet.

Suite à l'avancée du dossier sur la pose de panneaux photovoltaïques, Le Maire propose au conseil municipal de prendre les délibérations pour les demandes de subventions CTD et DTER sur la base des devis reçus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de la Haute Vienne et de la préfecture pour la mise en place d'une installation photovoltaïques.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande

#### 8 TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE

Les travaux de rénovation de la salle polyvalentes étant maintenant terminés, le Maire explique qu'il est nécessaire d'en fixer les tarifs de location. La proposition suivante, réalisée au regard des locations de salles équivalentes dans notre secteur, est faite à l'assemblée. Le Maire propose d'inclure le prix du chauffage et du rafraîchissement dans la location.

Le conseil Municipal propose de rajouter un prix forfaitaire pour les jours de semaine.

SALLE POLYVALENTE – MATEI	RIEL	2024
Particuliers de la commune (le week-end)	Salle	250 €
	Cuisine	110 €
	Total	360 €
Associations commune (le week-end) 1 location gratuite par an	Salle	100 €
	Cuisine	60 €
	Total	160 €
Hors commune (le week-end)	Salle	280 €
	Cuisine	180 €
	Total:	460 €
Forfait journée en semaine		180 €
Caution dommages à la salle		500 €
Caution ménage et respect tri déchets		150 €
Sacs poubelles		1.20 € 30 litres 2 € les 50 litres
Verre cassé ou manquant, couvert	2 €	
Pièce de vaisselle (assiette, tasse)	3 €	
Batterie de cuisine (plat, faitout)		Coût réel de remplacement
Mise à disposition du chapiteau communal		100 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'appliquer les tarifs proposés à compter du  $1^{\rm er}$  juin 2024.

#### 9 QUESTIONS DIVERSES

#### PROJET DE PARC EOLIEN DE LA VECAU

Le Maire informe le conseil municipal qu'une rencontre a eu lieu avec le promoteur TOTAL Energie. La décision d'engagement de ce projet n'est à ce jour toujours pas prise par le promoteur.

#### REOUVERTURE DE LA SALLE POLYVALENTE

Le Maire propose l'organisation d'une soirée, avec éventuellement un groupe musical, pour fêter la fin des travaux de la salle polyvalente. L'idée est émise de donner un nom à cette salle en associant les administrés. Nelly Boulesteix propose d'utiliser la prochaine info pour faire participer la population. Le conseil municipal signale qu'il est aussi possible d'utiliser une boite à idées, panneau pocket....

Martine Ribière informe le conseil municipal qu'une commission personnel et affaires scolaires se tiendra le 13 juin à 19h30.

Martine Ribière tient à remercier le comité des fêtes ainsi que tous ses bénévoles pour la fête de la Pentecôte. Le Maire et le conseil municipal se joignent aux remerciements.

Fin de la séance à 23h

Le secrétaire de séance,

Jean-Luc BERTON

Le Maire